

CONSEIL MUNICIPAL du 12 mars 2018

COMPTE RENDU

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Bernard THIEN

MEMBRES ABSENTS : Ingrid MEUNIER, Pierre-Antoine DEJOB, Delphine LORON TRAVARD

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Maitre Élisabeth THÉOLEYRE, huissier de justice, constate que les plis remis par les entreprises ayant été consultées pour les travaux de réhabilitation de l'école n'ont pas été ouverts préalablement à la séance du conseil municipal de ce jour. En sa présence Fabrice LABOURÉ ouvre les plis. Les documents sont photocopiés et remis à Maître THÉOLEYRE.

Monsieur le Maire informe de la démission de leurs mandats de conseillers municipaux de : Sylviane DONJON, Serge DUMAS et Lucien BATTANDIER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- le compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2018

Compte Administratif/compte de gestion 2017 – COMMUNE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017.

- Résultat excédentaire d'investissement de 52 709.37 €
- Résultat excédentaire de fonctionnement de 183 784.11 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 qui est conforme au compte administratif 2017.

Compte Administratif/compte de gestion 2017 – ASSAINISSEMENT

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017.

- Résultat déficitaire d'investissement de 48 834.44 €
- Résultat excédentaire de fonctionnement de 781.89 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 qui est conforme au compte administratif 2017.

Orientations budgétaires 2018

Préalablement au vote du budget, le conseil municipal détermine les orientations budgétaires 2018

Taxes communales

Le vote des taxes sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

Assainissement communal : tarif 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter le tarif de la redevance assainissement 2018 :

- partie fixe : 30 €
- partie variable : 0.85 € le m³

SIEL : renouvellement de l'adhésion à la compétence optionnelle « éclairage public »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'adhérer pour 6 ans minimum, à compter de l'année 2018, à la compétence optionnelle « Eclairage Public » mise en place par le SIEL.

SYMILAV : signature du contrat territorial 2017-2021 pour le bassin versant du Lignon forez

Le SYMILAV a élaboré avec le Département de la Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne un contrat territorial pour le bassin versant du Lignon du Forez.

Monsieur le Maire informe que la commune de Champoly a été identifiée pour le portage d'une opération d'amélioration des réseaux de collecte des eaux usées.

Les élus ont souhaité que l'ensemble des maîtres d'ouvrages identifiés soit signataire du contrat territorial. Il est nécessaire que le conseil municipal autorise le Maire par délibération pour permettre cette signature.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le contrat territorial 2017-2021 pour le bassin versant du Lignon du Forez

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'inspecteur d'académie refusant la répartition horaire des enseignements, décidée par les enseignants et les parents d'élèves et validée lors du conseil municipal du 29 janvier 2018.

- Le conseil municipal adopte la motion visant à soutenir les bibliothèques du Pays d'Urfé.
- Monsieur le Maire informe que Gilbert FAELLI devrait reprendre son travail le 3 avril.
- Désignation d'un délégué à l'école de musique du pays d'Urfé : le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

- Demandes de subvention :

Le conseil municipal ne donne pas suite aux demandes de subventions de :

- L'accueil de loisirs du Pays d'Urfé
- Musicadanse
- La Prévention routière

- Dominique BARTHOLLET remettra en état le local destiné à l'association « Les Durites Vertes ».
- Monsieur le Maire informe que Thérèse TAMAIN ne donne plus son accord pour la démolition d'une partie d'un bâtiment en ruine lui appartenant à Rochefort.
Monsieur le Maire rappelle que cette opération aurait facilité le passage de camions et notamment du tracteur pour le déneigement.
- Monsieur le Maire fait part du compte rendu de son entrevue avec l'association Intercosmos dirigée entre autre par le petit fils de Claudy DUMAS.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements de la Croix rouge française pour la subvention accordée fin 2017.
- Monsieur le Maire informe qu'à compter du 28 mars, les permanences de l'assistante sociale se tiendront : immeuble le Fayard, rue René Cassin, allée B, appartement 101à Saint-Just-en-Chevalet.

Séance levée à 23 heures

Le Maire
Daniel PEROTTI